

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 39
Pouvoirs : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 45
Votes exprimés :
POUR : 45
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
30 juin 2026
Date d'affichage :
30 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER, absent excusé représenté par Jean-Pierre PESCHER – Jane FFRENCH, absente excusée représentée par Patrick JACQUET – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Christophe GENTIL – Constance MITENNE – Sandra PICART – Fabien CHATENET – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS, absent excusé représenté par Sophie ROLLOT – Bernard CURY – Joëlle DOLLE, absente excusée représentée par Roger PASUT – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Anne RENARD – Frédérique BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Jessica VASSEUR – Séverine CONNANT, absente excusée Pouvoir à Sandra PICART – François CAMBURET, absent excusé pouvoir à Hubert NAULOT – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Philippe LARDIN, absent excusé pouvoir à Marcel GEORGES

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Didier GORSKI

Absents : Jean-Marie MAURICE – Xavier COURTOIS – Pierre NOIROT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-17-1 ;

VU le rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets de Communauté du Serein ci-annexé

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante doit adopter, chaque année, ce rapport annuel pour l'année écoulée dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel détaille tous les indicateurs techniques et financiers de chaque service (ordures ménagères résiduelles, déchets ménagers recyclables et déchèteries).

Pour la Communauté du Serein, en 2025, le rapport fait apparaître notamment un tonnage global de 503 kg/an/hab. (OM : 142 kg, recyclables : 113 kg, déchèteries : 248 kg), un coût global du service à l'habitant de 127 €.

Par ailleurs, le taux de refus de tri est en baisse par rapport à 2024 : 101T soit 23% (contre 29% en 2024) des tonnages collectés. Un dynamique qui devra être poursuivie afin de réduire le coût du traitement de ces tonnages de déchets collectés mais non recyclables ou valorisables. Elle ne perçoit donc aucun soutien pour ces déchets.

La Communauté du Serein inclue des conseils sur les erreurs de tri dans le cadre de la communication réalisée via des publications sur les réseaux et dans le journal intercommunal qui a été diffusé en 2025. Des actions à renforcer en 2026 pour accentuer la prévention sur les bons gestes de tri.

Nous pouvons également relever une baisse des tonnages en déchetteries, de 11,5% entre 2024 et 2025, ainsi qu'une légère baisse de leur fréquentation.

En 2026, il est envisagé les projets suivants :

- Travaux de mise aux normes des déchèteries,
- Projet de recyclerie, ressourcerie (site d'Angely).
- Extension du compostage au grand public et dans les restaurants scolaires du Serein.

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-089-200039709-20260706-2026_083-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ARTICLE 2 : DIT que ce rapport sera communiqué à toutes les communes de la Communauté du Serein.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 09/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com